Honoraires agences

Barème en vigueur à compter du 1er Janvier 2020

Transactions sur locaux à usage d'habitation ou professionnel

- *Les honoraires de vente se calculent sur le prix de vente hors honoraires*

Prix de vente net		Honoraires TTC*
Inférieur	à 25 000€	3000€
25 001€	45 000€	5000€
45 001€	60 000€	10%
60 001€	75 000€	9%
75 001€	100 000€	8%
100 001€	115 000€	7.5%
115 001€	130 000€	7%
130 001€	155 000€	6.5%
155 001€	235 000€	6%
235 001€	400 000€	5.5%
Supérieur	à 400 001€	5%

Les honoraires agences sont à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire prévue au mandat de vente.

Cas particuliers : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

*Montant arrondi à la dizaine inférieure

- **ESTIMATION GRATUITE** (voir condition directement en agence)
- Avis de valeur personnalisé écrit

Honoraires
- 150€ TTC (Sauf si signature de mandat) - Sur devis si avis de valeur multiple

- Diagnostics immobiliers obligatoire offerts*

  Dans le cas d'une vente en mandat exclusif ; les diagnostiques obligatoires sont remboursés jusqu'à 400€ HT à la signature de l'acte authentique.

- Rédaction d'un compromis sans négociation

Honoraires
2000€ TTC à la charge de l'acquéreur

ACHAT
VENTE
LOCATION
LOCATION SAISONNIÈRE
ESTIMATION GRATUITE*

FNAIM

02 31 08 40 00
www.albatros-immobilier.com
contact@albatros-immobilier.com
3 Place Albert Lemarignier
14150 Ouistreham